



PREFET DE L'ALLIER

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

LIEU DE LA RÉUNION	DATE	RÉDACTION
Entreprise Vicat à Crêchy	29 juin 2015	L. LABEILLE

OBJET : Commission de suivi du site de la cimenterie Vicat de Crêchy

PRESIDENCE : M. le Sous-préfet

PRÉSENTS :

Société VICAT :

- M. Gilbert ALCAZER, Directeur environnement
- M. Christophe BONNET, Directeur des performances
- M. Christophe HEULIN, Directeur d'usine
- M. Gauthier AUTRAND, Directeur d'usine à compter du 1^{er} septembre 2015
- M. SAGET Didier, Délégué syndical Vicat
- M. Olivier MATHELIN, représentant la société SCORI

M. Luce BILLET, maire de Crêchy

M. André PIESSAT, maire de Sanssat

M. Jean-Pierre BLANC, maire de Billy

M. René CHANAUD, Association Fédération Allier nature

M. Jean-Pierre TARNOWSKI, Association SOS Environnement Santé

M. Lionel LABEILLE, DREAL Auvergne

Mme Audrey MATHIEUX, DREAL Auvergne

Mme Aurélie MURE, délégation territoriale de l'Allier, Agence régionale de santé (ARS)

M. Pierre METENIER, Direction départementale des territoires

M. Claude JOLY, UFC Que Choisir

1. Bilan d'activité de l'usine VICAT en 2014

Le bilan de l'activité de la cimenterie est commenté en séance.

Est noté en particulier la baisse de la production de ciment (- 11 % sur 2014 par rapport à 2013) suite à une baisse de la demande sur le marché. Cela a entraîné par voie de conséquence une augmentation des jours d'arrêt par rapport aux années précédentes (+ 61 %).

VICAT précise que cette baisse de fonctionnement de l'usine n'a aucune conséquence sur la tenue des réfractaires du four cimentier en raison du mode régulé de l'installation (chauffe/refroidissement) et des périodes d'arrêt et redémarrage relativement espacées.

Le plan d'investissement pour l'environnement et la sécurité pour l'année 2014 s'élève à 303 000 € (dont 120 000 euros pour le remplacement de la cuve de fioul lourd).

a. Sur la valorisation énergétique et matière

Il est noté qu'un certain nombre de combustibles ont des provenances parfois éloignées de Crêchy :

- boues séchées mais très peu d'installations de séchage disponibles,
- pneus usagés, en provenance du Nord de la France ; il s'agit d'une installation de regroupement de pneus collectés sur une large part du territoire.

La présentation de Vicat fait état d'une baisse des consommations de combustible fossile (coke de pétrole surtout) au profit du bois.

La consommation de farines animales reste faible. Ce combustible présente un taux de chlore naturellement élevé qui limite ses possibilités d'utilisation en cimenterie (le chlore est un élément indésirable dans le ciment).

b. Les rejets atmosphériques

Quatre contrôles par an sont effectués par un organisme agréé en complément des contrôles continus réalisés par la société VICAT.

Les résultats des analyses chimiques sont globalement en deçà des valeurs maximales prescrites par l'arrêté préfectoral autorisant le fonctionnement de la cimenterie.

Il est noté un progrès net sur les émissions de NOx entre 2013 et 2014. Vicat estime que cette baisse est due à une meilleure gestion du mix combustible (baisse de l'utilisation de combustibles fossiles et augmentation de la part des pneus et du bois broyé).

VICAT rappelle par ailleurs que la qualité toujours plus élevée du ciment nécessite une hausse des besoins thermiques, qui par conséquence favorise la formation de ces oxydes d'azote.

Les rejets aqueux tant dans les eaux de surface que les eaux souterraines ne font apparaître aucune anomalie particulière.

En outre, un suivi mensuel est effectué sur la tour aéro-réfrigérante où aucune trace de lésionnelle n'a été constatée. Cette tour sert essentiellement au refroidissement de la vis extraction du chlore de la ligne de cuissot.

Suivi environnemental : les 3 stations de mesure réparties autour de l'usine ne font pas apparaître d'impact particulier, que ce soit pour les métaux ou pour les dioxines et furannes. L'arsenic se démarque toutefois sur la station 1. Il est précisé qu'un tel résultat est régulièrement observé d'une année sur l'autre et qu'il est sans doute dû à la géologie locale, riche en arsenic (comme beaucoup d'endroits en Auvergne).

A noter que la station 2 a été supprimée car non pertinente et remplacée par la station 4.

2- Action de la DREAL

Présentation du diaporama en PJ par La DREAL. Celle-ci confirme qu'aujourd'hui les émissions de NOx constituent le sujet majeur du site pour ce qui est de la conformité avec la réglementation environnementale. Les normes aujourd'hui applicables (800 mg/m³ en concentration) vont être abaissées au 1er janvier prochain à 500 mg/m³, en application de textes européens. Cet abaissement a été matérialisé dans l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2015, qui revoit plus globalement l'ensemble des prescriptions applicables à la cimenterie et fixe des valeurs de rejet conforme aux meilleures techniques disponibles (en application de la directive sur les émissions industrielles).

Il est précisé que le montant fixé dans cet arrêté concernant les garanties financières (380 000 euros) découle d'un calcul fixé par un arrêté ministériel et vise à couvrir les frais de mise en sécurité consécutif à une cessation d'activité suite à défaillance de la société Vicat :

- évacuation des déchets et produits dangereux ;
- suivi environnemental du site ;
- gardiennage ;
- clôture.

L'arrêté préfectoral du 5 janvier 2015 est disponible et téléchargeable sur internet :

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheICForm1.php>

Les rapports d'inspection de la DREAL sont également mis en ligne sur ce site (pour les inspections réalisées depuis le 1er janvier 2015).

.....

En l'absence de questions diverses, monsieur le président de la commission lève la séance.

DIFFUSION : Participants

Fait à Vichy, le

25 SEP. 2015

